

AB BRIGNAIS
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 15 000 euros
Siège social : 39 Rue Denfert-Rochereau
69004 LYON
837 716 638 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 1^{er} décembre,
A 10 heures,

La Société HOLDING HAPPY FAMILY,

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 39 rue Denfert Rochereau 69004 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 203 802 RCS LYON, représentée par Monsieur Jean-Marc BENOI en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 15 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société AB BRIGNAIS,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Jean-Marc BENOI, gérant non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'un co-gérant et détermination de ses pouvoirs,*
- *Rémunération du co-gérant nommé,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée à compter de ce jour, Madame Juliette BENOI, née le 29 septembre 1978 à PARIS (15^{ème}), demeurant 39 Rue Denfert-Rochereau 69004 LYON.

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 10 des statuts.

Madame Juliette BENOI a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de co-gérante et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Madame Juliette BENOI percevra une rémunération à compter de ce jour ; elle sera décidée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

Pour la société HOLDING HAPPY FAMILY

Représentée par Monsieur Jean-Marc BENOI

Gérant

Jean-Marc BENOI

Madame Juliette BENOI

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante »

"Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante"

Juliette BENOI